

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA PREMIERE SEANCE

Leamington Hotel, Minneapolis  
Jeudi 29 mai 1958, à 11 heures

PRESIDENT : Dr Leroy E. BURNEY (Etats-Unis d'Amérique)  
Président de l'Assemblée de la Santé

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. Mandat des commissions principales de la Onzième Assemblée mondiale de la Santé, y compris la procédure proposée pour l'examen du projet de programme et de budget de 1959 . . . . .	2
2. Répartition des points de l'ordre du jour entre les commissions principales . . . . .	2
3. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé . . . . .	2

Note : Les rectifications au présent procès-verbal provisoire doivent être adressées par écrit au Chef du Service des Comptes rendus, Bureau 312, Hôtel Curtis, dans les 48 heures qui suivent la distribution de ce document.



1. MANDAT DES COMMISSIONS PRINCIPALES DE LA ONZIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE, Y COMPRIS LA PROCEDURE PROPOSEE POUR L'EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET DE 1959

Le Bureau recommande à l'Assemblée de la Santé d'adopter le projet de résolution contenu dans la résolution EB21.R47 du Conseil exécutif.

2. REPARTITION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ENTRE LES COMMISSIONS PRINCIPALES

Le Bureau recommande à l'Assemblée de rayer de l'ordre du jour les points 13 et 7.10 concernant l'admission de nouveaux Membres et Membres associés puisqu'il n'y a pas eu de demandes présentées à cet effet, et de répartir les points de l'ordre du jour entre les commissions principales comme il est indiqué dans l'ordre du jour provisoire, en renvoyant toutefois à la Commission du Programme et du Budget le point 7.17 (Fonds spécial pour l'amélioration des services nationaux de santé : Rapport sur la résolution 1219 (XII) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le financement du développement économique), précédemment attribué à la Commission des Questions administratives, financières et juridiques. Etant donné les décisions prises à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, cette question intéresse en effet le programme de l'Organisation.

3. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

a) Programme des séances du jeudi 29 et du vendredi 30 mai

Il est décidé que l'Assemblée se réunira le jeudi à 15 heures et le vendredi matin à 9h.30, avec l'ordre du jour suivant :

Jeudi : 1) Mandat des commissions principales, y compris la procédure proposée pour l'examen du projet de programme et de budget de 1959;

2) Adoption de l'ordre du jour et répartition entre les commissions principales des questions qui y figurent;

3) Rapports du Conseil exécutif sur ses vingtième et vingt et unième sessions;

4) Rapport du Directeur général sur l'activité de l'OMS en 1957;

5) Discussion générale.

Vendredi : 1) Discours du Président;

2) Attribution du Prix de la Fondation Léon Bernard;

3) Suite de la discussion générale, si nécessaire.

Les commissions principales se réuniront immédiatement après la séance plénière du vendredi matin et l'après-midi à 14h.30.

b) Horaire de travail

Il est décidé que les séances auront lieu chaque jour de 9 h.30 à 12 heures et de 14h.30 à 17 heures, étant entendu que leur durée pourra être prolongée si les nécessités du travail l'exigent. Le Bureau se réunira chaque jour à 12 heures.

Il est décidé que l'Assemblée ne siègera pas le lundi 9 juin afin que les délégués puissent se rendre à Rochester, sur l'invitation du Gouvernement des Etats-Unis, pour y visiter la Clinique Mayo.

La séance est levée à 11 h. 40.